

La direction s'engage à ce que tous les membres du personnel collaborent à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Pour les parents d'adolescents victimes, témoins ou auteurs de violence ou d'intimidation, de l'information est disponible sur le site internet du MEQ et sur celui de l'école. www.education.gouv.qc.ca et <https://eshg.cssc.v.gouv.qc.ca/>
 Protecteur national de l'élève : 1-833-420-5233, plainte-pne@pne.gouv.qc.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

École secondaire Hormisdas-Gamelin		https://eshg.cssc.v.gouv.qc.ca/	819-986-8511
Personne responsable du dossier violence/intimidation Robert Charlebois – Contremaître à la sécurité			819-986-8511 Poste 3006
Secrétariat général			Poste 3000
Unité A	Secrétariat : poste 3040	Direction adjointe : poste 3041	T.E.S. : Poste 3042
Unité B	Secrétariat : poste 3060	Direction adjointe : poste 3061	T.E.S. : Poste 3078
Unité C	Secrétariat : poste 3080	Direction adjointe : poste 3081	T.E.S. : Poste 3082
Unité D	Secrétariat : poste 3050	Direction adjointe : poste 3051	T.E.S. : Poste 3052
Technicienne de travail social			Poste 3107
Ligne Parents		www.ligneparents.com	1-800-361-5085
CISSS-O (CLSC - Accueil social)			8-1-1
Prévention du suicide			1-866-APPELLE
Tel-Jeunes		www.teljeunes.com	1-800-263-2266
Jeunesse, j'écoute		https://jeunessejecoute.ca/	1-800-668-6868
Tel-Aide Outaouais		www.tel-aide-outaouais.org/	1-800-567-9699
Interligne			1-888-505-1010
Service de police de la ville de Gatineau			819-246-0222
MRC des Collines			819-459-9911
Sureté du Québec			819-427-6269
Maison d'hébergement pour Elles des Deux-Vallées			819-986-8286

École secondaire Hormisdas-Gamelin

eshg.cscv.qc.ca

Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école 2023-2024



Les élèves, le personnel et les parents agissent ensemble pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire.

À ESHG, C'EST 100% INTERVENTION

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non **à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyber espace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Source : MEES

VIOLENCE

Toute manifestation de force, sous forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, et ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

IMPORTANT! ATTENTION!

***Ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec le conflit.**

Le conflit est une situation normale et imprévue qui résulte d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception. Il implique généralement des opposants de forces égales et prend fin dans un délai raisonnable.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Lorsqu'un acte est signalé ou constaté

Des actions immédiates sont prises.

- Mettre fin à la situation et faire un rappel de la position de l'école;
- Identifier et assurer la sécurité des personnes impliquées;
- Signaler la situation à la direction, contremaître à la sécurité ou TES;
 - Interventions appropriées selon la situation;
 - Communication avec les parents concernés;
 - Consignation de l'événement dans la plateforme EVIO.

Mesures de soutien et d'encadrement

Des mesures de soutien et d'encadrement sont offertes aux élèves **victimes, témoins et auteurs** d'intimidation ou de violence.

- Rencontres avec les élèves impliqués;
- Établissement d'un plan de protection;
- Suivi individuel ou de groupe;
- Contrat d'engagement;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Possibilité de référence (intervenants ou ressources externes);
- Soutien lors d'une dénonciation (confidentialité);
- Information et implication des parents dans la démarche.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon les règles de conduite prévues à l'agenda et selon le contexte (gravité, intensité, répétition).

- Retrait de classe;
- Suspension interne/ externe;
- Mesures réparatrices;
- Perte de privilège (limiter les accès);
- Paiement du matériel endommagé ou brisé.

Suivi

Tout au long de la démarche d'intervention, un suivi est fait par un intervenant auprès des victimes, témoins et auteurs concernés ainsi que leurs parents, et ce, jusqu'à ce que la situation soit réglée. Consignation de l'acte conformément aux obligations légales.

Portrait de la situation à l'ESHG

Sondage : Une forte proportion d'élèves dit se sentir en sécurité à l'école. Augmentation constante de notre clientèle et manque d'espace dans l'école. Une forte proportion d'élèves est en mesure d'identifier un adulte qui peut les aider en cas d'intimidation ou de violence.

Nos objectifs pour l'année 2023-2024

Maintenir et augmenter le sentiment de sécurité à l'école. Demande d'agrandissement et création d'espace pour les élèves. Faciliter et bonifier le processus de dénonciation par la création d'un code QR. Bonifier la compilation de données exactes et augmenter la consultation. Offrir un climat scolaire positif et bienveillant à l'école.

Ce que fait l'école pour prévenir

Présenter une activité sur le civisme et les règles de conduite. Maximiser les surveillances lors des pauses. Organiser des activités de sensibilisation, ex.: Journée du chandail rose. Encourager la dénonciation. S'assurer de la cohérence et de la constance des interventions. Maintenir un partenariat avec différents organismes.

Comment l'école et les parents peuvent-ils collaborer?

Les parents ont un rôle important à jouer! Il est important de :
Prendre connaissance des règles de conduite et de la démarche disciplinaire.
Dénoncer et collaborer de façon constructive à la résolution de la situation.
Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école.
Encourager l'adoption de comportements empreints de civisme et de respect.
Supporter votre enfant et l'encourager à s'impliquer dans son milieu de vie.

Comment pouvez-vous dénoncer?

La dénonciation est traitée de façon CONFIDENTIELLE
Courriel : jedenonce@cscv.gouv.qc.ca
Formulaire de signalement sur le site internet de l'école.
Communiquer avec les intervenants scolaires (appel, courriel, rendez-vous);
Communiquer avec le service de police local.